



Réunion du Gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce mercredi 15 mars 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a examiné les points suivants :

Dans le domaine du travail :

Le Gouvernement a examiné un avant-projet de loi modifiant et complétant les dispositions des articles 16 et 47 de la loi n°83-12 du 02 juillet 1983 relative à la retraite, présenté par le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Ce projet de texte intervient conformément aux instructions de Monsieur le Président de la République données lors de la réunion du Conseil des Ministres du 25 décembre 2022, visant l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités.

Il vise à consacrer l'augmentation du seuil minimum du montant annuel de la pension de retraite de 75% à 100% du montant annuel du salaire national minimum garanti (SNMG) et à fixer le seuil minimum pour l'allocation de retraite annuelle à concurrence de 75% du SNMG.

Dans le domaine de l'agriculture :

Le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n°01-114 du 7 mai 2001, portant recensement général de l'agriculture (RGA), présenté par le ministre de l'agriculture et développement rural.

Ce projet de décret exécutif vise à actualiser le dispositif réglementaire actuel en vue de tenir compte des nouvelles exigences en matière de production de statistiques agricoles exhaustives permettant de retracer la réalité de l'économie agricole, de fournir des indicateurs du développement durable nécessaires à l'élaboration des politiques publiques adéquates et ce, en ayant recours aux outils de la numérisation de la collecte et du traitement des données.

Ce projet de texte prend en charge la clarification des rôles et des missions des organes en charge de la conduite de l'ensemble des étapes du déroulement du RGA dans le cadre d'un renforcement des synergies entre les différentes instances concernées par la mise en place d'un système national de statistiques sur l'agriculture.



Dans le domaine de la santé :

Le ministre de la santé a présenté deux (2) projets de décrets exécutifs portant : (i)- création de neuf (9) structures de santé de proximité et (ii)- création de quatre (4) établissements hospitaliers spécialisés.

Ainsi, le premier projet de décret exécutif vise à compléter la liste des établissements, annexée au décret exécutif n°07-140 du 19 mai 2007 et ce, par la création de neuf (9) structures de santé de proximité dans les wilayas de Chlef, Sétif, Oran, Illizi, Ghardaïa, Relizane et Touggourt.

La création de ces établissements s'inscrit dans le cadre du plan de développement du secteur de la santé et permettra la prise en charge sanitaire des populations des régions concernées. Elle contribuera également à faciliter l'accès aux soins et prestations sanitaires ainsi que l'allègement de la pression sur les autres établissements publics hospitaliers se trouvant au niveau de ces wilayas.

Quant au deuxième projet de décret exécutif, il vise à compléter la liste des établissements hospitaliers spécialisés, annexée au décret exécutif n° 97-465 du 2 décembre 1997 et ce, par la création de (4) établissements hospitaliers spécialisés dans les wilayas d'Oran, Tamanrasset, Laghouat et Batna.

La création de ces structures s'inscrit dans le cadre de la prise en charge des brûlés qui sont en nombre croissant ces dernières années à cause, notamment des catastrophes naturelles et rentre également dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux pour la promotion de la santé mentale et la lutte anti cancer ainsi que pour la réalisation des programmes de prévention pour la prise en charge des femmes enceintes et des enfants.

Dans le domaine de l'industrie :

Le ministre de l'industrie a présenté une communication sur la stratégie nationale pour la relance des industries du textile et du cuir et ce, suite aux recommandations issues des assises nationales sur l'état et les perspectives de développement de ces industries, tenues les 30 et 31 janvier 2023.

L'organisation de ces assises s'inscrit au titre du plan d'action du ministère de l'industrie, en application des recommandations de la Conférence nationale sur la relance industrielle, organisée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République, notamment en ce qui a trait à la nécessité d'organiser les différentes filières industrielles en Algérie.

La relance de l'industrie des textiles et cuir vise notamment :

- le recouvrement de la position de cette filière sur le plan national et international ;
- une meilleure intégration des chaînes de valeurs ;
- la réalisation de projets d'investissement structurants par la création de richesses, de la valeur ajoutée et des postes d'emplois pour assurer le développement local ;
- la promotion du produit national dans le but de satisfaire les besoins du marché et la diminution de la facture des importations notamment par la régulation du marché parallèle.



Dans le domaine des transports :

Le ministre des transports a présenté une communication relative au plan de restructuration des entreprises de transport maritime des voyageurs et de marchandises.

Ce plan s'inscrit dans le cadre des orientations de Monsieur le Président de la République visant à donner un nouveau souffle à ce secteur stratégique, notamment en assurant des prestations de services de qualité conformes aux normes et standards internationaux.

Dans le domaine de l'environnement :

Le Gouvernement a entendu une communication de la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables sur l'organisation du recyclage et la valorisation des déchets en Algérie. Dans ce cadre, il a été souligné l'urgence de mettre en place une économie circulaire, basée notamment sur l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et la réduction du gaspillage.

Il a été précisé que la transition vers un modèle d'économie circulaire s'inscrit pleinement dans la diversification des sources de l'économie nationale et l'accompagnement des jeunes dans la création d'emplois, la préservation de l'environnement et l'amélioration du niveau de vie des citoyens.

A ce titre, un Plan d'action, à court, moyen et long terme, a été présenté par la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, dont la mise en œuvre permettra la maîtrise de la gestion des déchets, la réduction de leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux et, partant, l'amélioration du cadre de vie du citoyen.

Enfin, dans le domaine de l'économie de la connaissance et des start-up :

Le ministre de l'économie de la connaissance, des start-up et des micro-entreprises a présenté une communication portant sur le projet de création des premiers centres de prototypage en Algérie.

A cet effet, il a été souligné l'importance des centres de prototypages (Fab-lab) dans l'écosystème de l'innovation ainsi que leur rôle dans la prise en charge des besoins des porteurs de projets innovants durant les différentes étapes qui composent la réalisation d'un projet allant de l'exploration des idées jusqu'à la validation des concepts.

La création de ce genre de centres permettra de donner plus de visibilité à notre pays en matière d'innovation et de consolider les efforts du Gouvernement en matière de promotion de l'innovation et des start-up.